



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 12893

Texte de la question

M. Jacques Barrot appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'importance de reconsidérer la place de la langue allemande dans notre enseignement scolaire. En effet, le recul de l'enseignement de l'allemand est constaté dans de nombreux établissements scolaires et dans certaines régions. La célébration du 40e anniversaire du traité de l'Elysée a été l'occasion de mettre l'accent sur cette désaffection et de poser clairement le problème de l'enseignement en France de cette langue. Ainsi, dans la déclaration commune franco-allemande à l'occasion de cet anniversaire, un point stipule que « la diversité des langues est une richesse pour l'Union et leur apprentissage ne peut qu'être source d'épanouissement et un atout pour les jeunes générations. Nous souhaitons mener une action déterminée pour l'enseignement de la langue du pays partenaire... ». Le Gouvernement s'est d'ailleurs déclaré favorable au plurilinguisme et à la diversité culturelle. Aussi, il lui demande si, dans l'esprit de cette déclaration, une table ronde nationale « pour la diversité linguistique et culturelle dans l'enseignement français » pourrait être mise en place. Cette réunion à laquelle participeraient tous les différents secteurs intéressés, prendrait toute la dimension de cette situation préjudiciable aux relations franco-allemandes et à l'intérêt des jeunes générations, et proposerait des solutions pour redonner toute sa place à l'enseignement de l'allemand.

Texte de la réponse

L'étude de l'évolution de l'allemand au cours de ces dernières années ne peut qu'amener à constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de cette langue, qui se traduit par un recul de l'enseignement de l'allemand dans de nombreux établissements scolaires et dans certaines régions. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont également déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire. Les ministres français et allemand encourageront les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ce portail franco-allemand des langues (www.FplusD.fr), qui a été ouvert suite aux recommandations de Mayence, fédère toutes les initiatives sur

Internet quant à la promotion des langues allemande et française. Il informe sur l'apprentissage de ces deux langues, la formation professionnelle et les échanges entre jeunes et il comporte également un volet culturel. Ils appuieront également de nouvelles campagnes de promotion pour le français et l'allemand dans le pays partenaire. Ils ont apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Cette journée, destinée à un public d'élèves et de parents d'élèves, visait à présenter la connaissance de l'allemand comme un atout pour l'avenir professionnel des jeunes. Ils seront présents à la rencontre qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays. Ce séminaire franco-allemand sur la langue du partenaire permettra, en raison des axes de travail retenus, d'associer à la réflexion, à côté du secteur de l'éducation, les secteurs de l'emploi et de la communication. Il aura pour tâche, comme une table ronde pourrait le faire, d'analyser les mécanismes qui interviennent dans le choix des langues et de repérer les stratégies à développer pour favoriser l'apprentissage de l'allemand en France comme du français en Allemagne. Les ministres français et allemand soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12893

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2003, page 1348

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6364